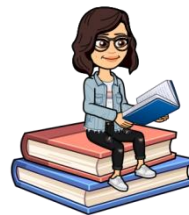


Ce qu'il faut savoir à propos des droits d'auteur !

La création de matériel pédagogique



LES CLIPARTS

On croit parfois que dès qu'on achète des cliparts, qu'on peut les utiliser sans problème dans nos créations. Toutefois, lorsque vous faites des achats de cliparts, vous devez toujours vérifier que ceux-ci sont pour les usages commerciaux et vous devez aller lire si votre produit correspond à ce qui est autorisé. Parfois, vous pouvez les utiliser, mais vous êtes limités à vendre 100 copies du matériel seulement. Sachez qu'il est également possible d'acheter des licences spéciales pour la vente ! 😊 De plus, des cliparts qui représentent des personnages de films, séries ou produits reconnus (exemple : Batman, Figurines LEGO, Harry Potter, Star Wars, etc.) ne sont pas nécessairement libres d'utilisation. Il est donc plus simple de les éviter pour ne pas se retrouver dans une situation gênante. N'oubliez pas de placer le logo ou le nom de la boutique. C'est toujours agréable pour eux d'avoir un peu de reconnaissance ! Après tout, c'est un peu grâce à eux que vous vendez ! 😊

LES ARRIÈRE-PLANS

C'est la même chose pour les arrière-plans. Vous devez donc vérifier que ce que vous utilisez est pour usage commercial. Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez pas les utiliser pour créer votre matériel payant.

LES POLICES D'ÉCRITURE

La plupart des polices d'écriture gratuites sur DAFONT.com sont pour usages PERSONNELS seulement. À moins d'acheter les polices d'écriture, vous ne pouvez pas les utiliser pour vos créations que vous vendrez. Si vous partagez gratuitement le document, ce n'est pas la même chose. Encore une fois, placez le nom du créateur ou son logo dans le bas d'une page ! 😊

LA LITTÉRATURE JEUNESSE

À moins d'avoir eu l'autorisation directe de l'auteur/ illustrateur, vous ne pouvez pas vendre un article qui est en lien avec de la littérature jeunesse. En effet, si vous créez des fiches pédagogiques, des cartes à tâches ou autres activités en lien avec un roman/album, vous devez le partager gratuitement.

Si vous le vendez sans l'autorisation de l'auteur, c'est illégal !

